

Évolution de trafic suite à la mise en œuvre d'aménagements tests et conclusions tirées lors de la réunion publique.



CHÈRES BRUNOYENNES,
CHERS BRUNOYENS,

LA RÉUNION PUBLIQUE DU 2 JUILLET À L'ESPACE LECLERC A RÉUNI PRÈS DE 70 RIVERAINS ET A PERMIS D'ÉCHANGER SUR LES CONCLUSIONS À APPORTER AUX TESTS RÉALISÉS DU 17 MAI AU 30 JUIN.

Lors de cette réunion, les objectifs recherchés par la ville ont été partagés, à savoir : limiter les flux de transit qui pèsent sur la tranquillité du quartier sans pour autant trop pénaliser les riverains dans leurs déplacements, et les résultats des différents dispositifs mis en test ont été présentés.

Notre objectif n'est pas d'embêter les riverains du quartier mais de trouver des solutions, même partielles, pour répondre aux demandes légitimes des rues les plus impactées par les flux de circulation.

Les aménagements testés avaient pour objectif de contraindre les flux automobiles traversant le quar-

tier chaque jour. Ces aménagements, définis par des groupes de riverains représentant les principales rues circulées (Château, Forêt, Platanes, Orléans...) en lien avec le bureau d'études CDVIA missionné par la ville, avaient pour objectif la réduction des flux et des vitesses de circulation.

Vous retrouverez au recto de cette lettre, tous les aménagements réalisés, leurs résultats et les conclusions tirées. Si vous souhaitez participer à la poursuite des réflexions et rejoindre les groupes de travail déjà constitués ou à en créer, merci de vous signaler à : quartiers@mairie-brunoy.fr

Bon été à tous !

Bruno Gallier

Maire de Brunoy,
Vice-Président de la Communauté
d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine

Les aménagements test ont principalement porté sur :



La mise en place d'un feu tricolore en sortie de Brunoy sur la rue de Quincy et d'une écluse rendant la circulation possible sur une seule voie de circulation.

Résultat > Baisse d'environ 10 % du flux automobile malgré un dispositif jugé peu contraignant.

Suite donnée > Pérennisation du dispositif avec mise en place de phases de feux plus contraignantes en entrée/sortie de Brunoy en fonction des jours et des horaires.



La neutralisation des feux tricolores à l'angle de l'avenue d'Orléans et de l'avenue du Général Leclerc, et interdiction du tourne-à-gauche sur l'avenue d'Orléans.

Résultat > Aménagement non pleinement satisfaisant et présentant un risque pour les traversées piétonnes. Interdiction du tourne-à-gauche non respectée par certains automobilistes.

Suite donnée > Abandon du dispositif dans la forme testée. Une réflexion sera engagée autour d'un nouveau projet visant à passer à un régime de priorité à droite et création d'un plateau piéton, protégé par des feux à déclenchement manuel.



La mise en œuvre d'écluses sur l'avenue du Château.

Résultat > Baisse significative des vitesses de circulation (baisse de 8 km/h de la vitesse moyenne de circulation, limitation des excès de vitesse)

Suite donnée > Pérennisation du dispositif et meilleure lisibilité de l'aménagement



La mise en place de sens interdits sur l'avenue d'Orléans (entre les avenues des Tilleuls et de Corbeil) et sur la rue de la Tour de Ganne.

Résultat > Aménagement sans impact sur le flux automobile (non-respect du sens interdit ou report sur l'avenue des Tilleuls puis celle de Corbeil).

Suite donnée > Abandon des mises à sens unique. Des réflexions complémentaires devront être engagées afin de contraindre les circulations sur l'avenue d'Orléans.

Suite de la démarche

Les conclusions formulées lors de la réunion publique ont été les suivantes :



Des réflexions complémentaires devront être engagées telles que :

- traitement du carrefour Talma / Portalis pour inviter les automobilistes en transit à rester sur la route départementale
- aménagement du stationnement sur l'avenue de la Forêt pour réduire les vitesses de circulation
- aménagement du carrefour Leclerc / Chêne / Orléans avec sécurisation des traversées piétonnes
- aménagement de l'avenue de Corbeil aux abords du carrefour avec la RN6...



Les habitants du quartier souhaitant participer à la poursuite des réflexions et rejoindre les groupes de travail déjà constitués ou à créer sont invités à se faire connaître à l'adresse suivante :

— quartiers@mairie-brunoy.fr

En outre, la limitation de la vitesse de circulation à 30 km/heure sur l'ensemble des voies communales (hors voies départementales) à partir de septembre, répondant à un objectif de sécurisation des déplacements et à un meilleur partage de la voirie par tous les usagers, aura également un impact sur les flux de transit (du fait notamment des calculs d'optimisation de parcours réalisés par les applications mobiles).